

Le Grenier à Sons
Musiques Traditionnelles
en Région Centre

7 av George Sand
36400 la châtre
Tél. 02 54 48 60 60
Fax 02 54 48 21 29
grenierasons@pactlach
atre.com

licence 2-135951, 3-135952
siret 411 075 021 00021
ape 923a

Trophée **Gaston Guillemain**

Dimanche 15 juillet 2007

Rencontres Internationales de
Luthiers et Maîtres Sonneurs de
Saint-Chartier

Trophée Gaston Guillemain **Règlement du concours**

Le Trophée Gaston Guillemain attribue le prix
du meilleur Maître Sonneur en vielle du Centre

Organisation :

Article 1 - Le concours est organisé par le Grenier à Sons en collaboration avec les 32^e Rencontres Internationales de Luthiers et Maîtres Sonneurs de Saint-Chartier.

Article 2 - Le concours se déroule le dimanche 15 juillet 2007 à partir de 10h00 à l'Espace George Sand dans le Parc du Château de Saint-Chartier.

Conditions de participation :

Article 3 - Le concours est ouvert à tout musicien soliste pratiquant la vielle à roue acoustique accordée en Ré-Sol.

Article 4 - Seront inscrits au concours les personnes ayant retournées le bulletin d'inscription au Grenier à Sons avant le 10 juillet 2007.

En fonction des places disponibles, les inscriptions de dernières minutes seront possibles sur place à l'accueil du festival jusqu'au samedi 14 juillet 2007 19h.

Si le nombre de candidats était jugé insuffisant pour permettre le bon déroulement des épreuves, le jury se réserve le droit d'annuler ou de reporter le concours.

Article 5 - Tout candidat s'inscrivant au concours est supposé connaître le présent règlement.

Déroulement du concours :

Article 6 - Le concours comprend une épreuve composée de :

- ✓ un air imposé (Bourrée à Malochet / partition « officielle » jointe au règlement),
- ✓ un air libre.

Article 7 - La durée totale des 2 airs ne doit pas excéder 7 minutes.

Selon le nombre d'inscription définitive, le jury se réserve le droit de modifier les temps de passage.

Article 8 - Les 2 airs doivent être interprétés avec des vielles acoustiques de tonalités Ré-Sol.

Article 9 - Le concours est sonorisé avec 2 micros pour chaque candidat (pas de boîte de direct, pas d'effet).

Un réglage de 1 minute se fait avant l'audition.

Article 10 - L'ordre de passage déterminé par tirage au sort est affiché au début du concours.

A l'appel de son nom, chaque candidat doit se présenter sur scène avec son instrument déjà accordé.

Jury et dotation du concours

Article 11 - Un seul et unique lauréat sera désigné à l'issue du concours.

Article 12 - Le nom du lauréat du Trophée Gaston Guillemain sera rendu public lors de la remise des prix sur la scène de La Trinquette le dimanche 15 juillet à 14h après délibération du jury.

Article 13 - Le Trophée Gaston Guillemain est doté de :

- ✓ un diplôme du meilleur Maître Sonneur de vielle du Centre,
- ✓ une bourse de 1000 € à valoir chez un luthier,

Article 14 - Un jury composé de 5 membres désigne le lauréat. La décision du jury est sans appel.

Trophée Gaston Guillemain / Air imposé

Bourrée à Malochet

Partition officielle du Trophée Gaston Guillemain

32e Rencontres Internationales de Luthiers et Maîtres Sonneurs

15 juillet 2007

Saint-Chartier

The image displays a musical score for the piece 'Bourrée à Malochet'. It consists of four staves of music written in G major (one sharp) and 2/4 time. The first staff begins with a treble clef and a key signature of one sharp. The second staff ends with a double bar line and repeat dots. The third staff begins with a repeat sign. The fourth staff contains two first endings, labeled '1.' and '2.', which lead to different conclusions of the piece.

Gaston Guillemain

Né au Châtelet en Berry en 1877, il apprend à jouer de la vielle à 12 ans, en moins d'un mois selon ses dires, puis il va se perfectionner une semaine chez Gilbert Malochet, son cousin bourbonnais. C'est avec son frère Lucien, son aîné de 9 ans, qu'il formera un couple musical hors pair. Très vite Gaston Guillemain est admis dans le cercle fermé des virtuoses. Il est primé au concours de vielles et cornemuses de Bourges, en 1897 : il a 20 ans.

Gaston Guillemain abandonne vite son métier de cordonnier pour ne se livrer qu'à la musique. Sous le parquet des deux frères, on joue toutes les danses à la mode. Ses talents d'amuseur, conjugués à sa virtuosité en font un animateur de noces apprécié. Il est en bonne place sur tous les clichés de mariages.

A l'appel de Roger Pearron, il rejoindra le groupe des "Thiaulins de Lignièrès" à la fin des années 40. Le folklore lui offre une seconde jeunesse. Roger et lui mèneront les Thiaulins de fêtes en fêtes, en Berry et un peu partout en France. De nouveau, il enregistre des disques, qui connaissent un grand succès. C'est à travers eux que les plus jeunes générations le découvriront, bien plus tard. Il forme également des élèves, dont quelques-uns jouent encore. Autour de Gaston Guillemain, qu'ils considèrent comme leur maître, les joueurs de vielles se rassemblent à l'aube des années 60. Ce sont alors de belles parties de musique, du Berry jusqu'à Paris. Ce sont eux qui lui élèveront un monument sur la place du Châtelet, inauguré avec musique et discours.

Dans les mémoires ou sur les photos jaunies, on le retrouve jouant pour tous, finissant les fêtes au petit matin ou retrouvant son frère, complice inséparable malgré leur grand âge. Ils décéderont tous les deux en 1966, à quelques mois d'écart.

Trophée Gaston Guillemain / **Bulletin d'inscription**

A retourner avant le 10 juillet 2007
Grenier à Sons – 7 av. George Sand – 36400 La Châtre

NOM et Prénom :

Adresse :

Tél. / Email :

Air libre interprété (titre et compositeur éventuellement) :

Tout candidat s'inscrivant au Trophée Gaston Guillemain déclare accepter les termes du règlement.

Fait à _____, le _____

Signature du candidat :

Le Grenier à Sons

**Musiques Traditionnelles
en Région Centre**

7 av George Sand
36400 la châtre
Tél. 02 54 48 60 60
Fax 02 54 48 21 29
grenierasons@pactlachatre.com